

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUIN 2026

Etaient présents : Mmes HERMET, LESNÉ, MESTRE, RIONDET, SANCHEZ, SOUEF, VAN DE PEER

Mrs : BOUDOU, BOURBON, LAUTRÉ, PARPAIOLA, RACAUD, RAFTON, VIALADE

Etaient absents excusés : Mme CANDEBAT donne procuration à Mme HERMET

Le procès-verbal de la séance du 29 avril 2026 est approuvé à l'unanimité.

ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS TITULAIRES POUR LES ÉLECTIONS SÉNATORIALES

Madame le maire informe le conseil municipal que le décret n° 2026-031 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs a fixé le renouvellement de la moitié des sénateurs au dimanche 27 septembre 2026 et l'élection des délégués des conseils municipaux au 5 juin 2026.

Par conséquent, chaque membre du Conseil Municipal est invité à procéder sans débat, au scrutin secret, à l'élection de 3 délégués titulaires (Mme VAN DE PEER Emilie ne prenant pas part au vote car de nationalité Belge).

Après collecte des bulletins de vote et dépouillement du scrutin par les membres du bureau, Mme le Maire a annoncé le nom des délégués titulaires du conseil municipal pour les élections sénatoriales élus à la majorité absolue

Mme Caroline HERMET : 14 voix

Mr Thibault RAFTON : 14 voix

Mme Marie SOUEF : 13 voix

ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS POUR LES ÉLECTIONS SÉNATORIALES

Chaque membre du Conseil Municipal est invité à procéder sans débat, au scrutin secret, à l'élection de 3 délégués suppléants (Mme VAN DE PEER Emilie ne prenant pas part au vote car de nationalité Belge).

Après collecte des bulletins de vote et dépouillement du scrutin par les membres du bureau, Mme le Maire a annoncé le nom des délégués suppléants du conseil municipal pour les élections sénatoriales élus à la majorité absolue

Michel PARPAIOLA : 14 voix

Florence SANCHEZ : 14 voix

Sylvain BOUDOU : 13 voix

Les résultats de ces élections sont immédiatement affichés sur la porte de la mairie.

PRÉSENTATION DU RAPPORT DE SYNTHÈSE COMPORTANT LES OBSERVATIONS DÉFINITIVES ARRÊTÉES PAR LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES SUR LE CONTRÔLE DES COMPTES ET DE LA GESTION DE LA COMMUNE DE SAISSAC ET DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA MONTAGNE NOIRE

L'assemblée a pris connaissance du rapport de synthèse établi par la Chambre Régionale des Comptes comportant les observations définitives sur le contrôle des comptes et de la gestion de la commune de Saissac et de la CDC de la Montagne Noire. Ce contrôle était inscrit dans le cadre d'une enquête régionale portant sur l'évolution des effectifs au niveau des ensembles intercommunaux de la région Occitanie.

Au niveau de la commune de la CDC de la MN, deux recommandations ont été émises : la modification du statut de l'OIT afin de régulariser les mises à disposition des personnels et la mise en place d'un système automatisé du contrôle du temps de travail dans le respect des 1607 heures.

Au niveau de la commune de Saissac, aucune recommandation relevée mais il serait souhaitable de compléter dans la délibération le montant de l'astreinte et le taux de majoration dans le régime d'astreinte.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

L'assemblée décide d'octroyer les subventions et/ou cotisations suivantes :

ASSOCIATIONS	MONTANT 2026
Foyer Rural	2000 €
Age d'Or	500 €
Amicale de pétanque	300 €
Amicale philatélique	550 €
Club de billard	300 €
Amicale du Sunde	4000 €
Association des parents d'Elèves	800 €
C.R. Archéologique	50 €
Ligue des droits de l'homme	50 €
Lutte contre le cancer	50 €
Prévention routière	150 €
Croix rouge	50 €
ADEPAPE	50 €
Asst des Maires (cotisation)	237 €
Afdaim	200 €
Chambre des Métiers	228 €
Cooperative scolaire	600 €
APAJH 11	500 €
SECOURS POPULAIRE	50 €

SECOURS POPULAIRE	50 €
ASSOC. COCCINELLES	1000 €
Secours catholique	100 €
SAPEURS POMPIERS - ALZONNE	100 €
Association soins palliatifs – Etre là	100 €
Les jardins partagés	500 €
Un jour un village	500 €
Association Alzheimer	100 €
FNACA	300 €
Souvenir Français	50 €
Patrimoines – vallée du cabardès	50 €
ACBCS – association de chasse	592 €
Association forestière de l’Aude	154 €
Filles d’Autan	300 €
Mémoire du Corps Franc de la MN	100 €
OMSM	3000 €

ACQUISITION D’UNE PORTION DE TERRAIN PAR UN ADMINISTRÉ

L’assemblée décide de vendre une portion d’un terrain communal à un administré afin que celui-ci ait un accès à sa parcelle située lotissement Prat Moulis. Il est décidé de lui proposer le prix de 50.00 € le m². Le conseil municipal attend donc son accord pour demander le bornage exact.

CONVENTION D’OCCUPATION AVEC VNF EN VUE DE LA BAIGNADE SURVEILLÉE AU LAMPY PENDANT LA PÉRIODE ESTIVALE

Madame le Maire rappelle le rendez-vous avec deux membres de Voies Navigables de France du 22 avril 2026 suite à la résiliation de la convention de superposition de l’ancienne municipalité et informe de la réception de la nouvelle convention proposée par VNF. Cette convention permettra d’occuper une partie du domaine public fluvial afin de proposer une baignade surveillée au bassin du Lampy pendant la période estivale. Après avoir ouï l’exposé et le contenu de cette convention, l’assemblée donne son accord pour sa signature.

DÉSIGNATION DES MEMBRES POUR LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

Madame le maire explique que, conformément au 1 de l’article 1650 du code général des impôts, une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune suite aux dernières élections municipales.

Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée du Président de la commission, le Maire, de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires

départemental des finances publiques. La commune est tenue d'établir une liste de proposition de personnes appelées à siéger à la CCID.

La liste proposée par la commune est la suivante :

Mmes PATUREL Christine – KERNEVEZ Pascale – FUMEY Pascale – CANAL Alexandra – MESTRE Karine – SOUEF Marie – LESNÉ Anne – VIEU Maryse – HERMET Catherine – FRANCOIS Josette -

Mrs RAFTON Thibault – PICOT Yohan – BOURBON Jean-Luc – PARPAIOLA Michel – LAUTRÉ Kévin – DE SOUSA Thomas – VAN DE PEER Filip – GAY Patrice - THYRION Patrice – AGUADO Pierre - LACASTAIGNERATE Stéphane – HERNANDEZ Marc – ISMAN André - GOGIBUS Sylvain

Le Directeur Départemental des Finances Publiques sera donc amené à désigner parmi ces noms 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants.

EMBAUCHE EMPLOI SAISONNIER POUR L'OUVERTURE DE LA TOUR DU MUSÉE DES VIEUX MÉTIERS

Le Conseil Municipal a décidé d'ouvrir la Tour du Musée des Vieux Métiers pendant la période estivale (du 1^{er} juillet 2026 au 31 août 2026). Un appel à candidatures sera fait sur le site de la commune et panneau pocket.

QUESTIONS DIVERSES

- Présentation de deux cartes de remerciements de condoléances
- Une réflexion avait été demandée aux membres du conseil pour un éventuel cadeau pour les naissances des enfants de Saissac et sous quelle forme : l'assemblée décide de faire un bon d'achat de 50 € dans un magasin spécialisé pour enfants à l'occasion de chaque naissance enregistrée dans la commune depuis le début de l'année et pour les années suivantes.
- Le Conseil Municipal décide d'acheter une calculatrice pour chaque enfant de CM2 pour leur entrée au collège.
- Une demande a été faite pour installer un brumisateur dans la cour de l'école. L'assemblée donne son accord pour cette installation.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 H 15.

Une copie des délibérations prises sera affichée dans le tableau d'affichage de la mairie.

Le Maire,

